

Image not found or type unknown



Licenciement et congés sans solde

Par **jeyninho**, le **14/12/2011** à **09:33**

Bonjour,
Mon assistante maternelle, pendant le préavis de 15 jours obligatoire avant son licenciement effectif, prend une période de congés sans soldes.
Cette période lui donne-t-elle le droit à une rémunération quelconque ?
Deuxièmement le préavis de 15 jours s'entend-il en jours ouvrés ou en jours normaux.
Merci de votre réponse
06 16 65 64 97